

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles MAESTRIA Recrutement & Relocation, Centre de formation enregistré sous le numéro 06973090497 auprès du préfet de région de Mayotte (« l'Organisme de formation ») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation (la « Formation »). Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur accessible sur simple demande. Les CGV s'accordent sur les désignations suivantes :

Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
Formations interentreprises : les formations qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

Formations intra-entreprises : les formations conçues pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

1.2. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et le cas échéant, de ses propres conditions générales d'achat ou de tout autre document contractuel. Les présentes CGV font en conséquence la loi des parties et prévalent donc sur toute autre version et tout document contraire.

1.3. Ces CGV concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules digitaux. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

1.4. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de MAESTRIA Recrutement & Relocation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

Article 2 : Type de formations présentielles

2.1. Formations interentreprises

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, réalisées dans les locaux MAESTRIA Recrutement & Relocation ou des locaux mis à disposition par MAESTRIA Recrutement & Relocation.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de MAESTRIA Recrutement & Relocation en cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé lors le premier jour de formation. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, sauf mention explicite.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, MAESTRIA Recrutement & Relocation se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

2.2. Formations intra-entreprise

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de MAESTRIA Recrutement & Relocation, du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par MAESTRIA Recrutement & Relocation. Sauf disposition contraire dans la proposition MAESTRIA Recrutement & Relocation, un acompte

minimum de 20 % du coût total de la formation sera versé par le Client.

Article 3 : Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par MAESTRIA Recrutement & Relocation sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par MAESTRIA Recrutement & Relocation d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par MAESTRIA Recrutement & Relocation à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

Pour chaque commande de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire doit impérativement être retourné à l'Organisme de formation, signé et revêtu du cachet commercial du Client et/ou une facture faisant office de convention simplifiée conformément à l'art. L6353-2 du Code du travail et la circ. DGEFP n° 2011-26 du 15.11.11.

Dans tous les cas, l'Organisme de formation se réserve le droit :

- de refuser tout Participant à la Formation si le Client n'a pas réglé son bon de commande à l'Organisme de formation avant le début de la Formation ;
- de refuser toute commande de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou sur un autre sujet.

Article 4 : Inscription aux formations

L'identité et l'adresse mail des Participants, qu'il s'agisse du Client lui-même ou des personnes qu'il aura désignées pour bénéficier des Formations, doit être précisée par le Client à l'Organisme de formation au moment de la commande.

Il est rappelé que, même si l'inscription est effectuée au nom de la personne physique (Participant), le Client de l'Organisme de formation reste l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bon de commande et payant le montant de la Formation. Les Participants aux Formations sont tenus de se conformer aux prescriptions du Règlement intérieur applicable aux stagiaires. L'Organisme de formation se réserve le droit :

- de refuser un Participant pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment un Participant dont le comportement aurait gêné le déroulement d'une formation précédente ou avec il existerait un litige ;
- de refuser un Participant dont l'identité et l'adresse mail n'auraient pas été complètement et exactement renseignées à l'occasion de son inscription.

Article 5 : Tarifs

Le prix par Participant est indiqué sur chaque offre commerciale de formation. Les tarifs sont forfaitaires. Ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la Formation. Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. L'Organisme de formation se réserve la possibilité d'appliquer des promotions, rabais, ristournes ou remises à tout moment ou d'établir des conditions particulières de formation avec ses clients.

Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la commande. L'Organisme de formation se réserve la possibilité de modifier

ses tarifs à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du tarif en vigueur au jour de la commande.

Toute Formation ou tout cycle commandé est dû en totalité, même si le Participant ne s'est pas présenté ou a abandonné la Formation en cours de formation.

Article 6 : Règlement

6.1. Conditions de règlement

Sauf convention contraire, le règlement de l'intégralité du prix de la Formation est à effectuer au plus tard à réception de la facture pour les Formations en présentiel.

Le règlement se fait comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de MAESTRIA Recrutement & Relocation. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

6.2. Règlement par un financeur externe (OPCA, FAF, Agefiph, Région, État, etc.)

En cas de règlement par un financeur externe dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'organisme concerné. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à MAESTRIA Recrutement & Relocation. En cas de prise en charge partielle par un financeur externe, la différence sera directement facturée par MAESTRIA Recrutement & Relocation au Client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à MAESTRIA Recrutement & Relocation au premier jour de la formation, MAESTRIA Recrutement & Relocation se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

6.3. Retard de paiement

En cas de retard de paiement, MAESTRIA Recrutement & Relocation pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. MAESTRIA Recrutement & Relocation aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à MAESTRIA Recrutement & Relocation.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

6.4. Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

En cas de renoncement par le client à la formation dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage le client s'engage au versement de la somme du prix TTC du stage à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Article 7 : Annulations / remplacements / Reports.

7.1. Annulations à l'initiative du Client

L'annulation de Formations présentiels doit être formulée par écrit auprès de l'Organisme de formation. Elle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard trente (30) jours avant le début de la Formation.

Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par l'Organisme de formation de l'annulation moins de trois jours avant le début de la formation, à titre d'indemnité forfaitaire.

Le Client est averti que, dans la mesure où il répond au statut de professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par les dispositions des articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation. Il ne bénéficie pas non plus du droit de rétractation spécifique de 10 jours en matière de formation professionnelle, tel que prévu à l'article L.6353-5 du Code du travail.

7.2. Remplacements

Pour les Formations présentiels, les remplacements de Participants sont admis jusqu'au premier jour de formation, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.

7.3. Annulation/report des Formations à l'initiative de l'Organisme de formation

Si le nombre de participants à une Formation présentielle est jugé insuffisant, l'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du Client, un avoir sera émis.

L'Organisme de formation se réserve par ailleurs le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Article 8 : Responsabilité - Indemnités

8.1. Responsabilité du Client

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la Formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés ou des Participants qu'il a inscrits au préjudice de l'Organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'Organisme de formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le Client ou un des Participants qu'il aura inscrits et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que l'Organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.

Le Client s'engage à fournir à l'Organisme de formation toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution des Formations.

Le Client ou le Participant, qu'il soit professionnel ou non, est seul responsable tant du choix des modules commandés, que de l'usage et des interprétations qu'il en fait, des résultats qu'il obtient, des conseils et actes qu'il en déduit et/ou émet. En aucun cas le contenu des Formations objets des présentes n'a vocation à remplacer ou se substituer à la consultation d'un conseil.

8.2. Responsabilité de l'Organisme de formation MAESTRIA Recrutement & Relocation

MAESTRIA Recrutement & Relocation s'engage à apporter tout le soin nécessaire dans la préparation et à la réalisation des Formations, à se conformer aux règles de l'art ainsi qu'à la réglementation applicable.

L'Organisme de formation s'efforce de mettre à jour ses Formations de manière régulière. Néanmoins, certains aspects de la matière étant très évolutifs et les formations ne pouvant, par nature, jamais être exhaustives, l'Organisme de formation ne saurait être tenu pour responsable dans l'hypothèse où certains contenus de Formations contiendraient des informations imprécises, incomplètes ou inexacts. Il est expressément convenu que, s'agissant de missions de formation, les obligations supportées par l'Organisme de formation ont la nature d'obligations de moyens.

La responsabilité de MAESTRIA Recrutement & Relocation ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, occasionnée par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à MAESTRIA Recrutement & Relocation. De manière générale, la responsabilité de l'Organisme de

formation ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et l'Organisme de formation ne saurait être tenu pour responsable de dommages qui ne résulteraient pas de manière directe d'un manquement de sa part dans l'exécution de ses obligations.

8.3. Force majeure

Les obligations de MAESTRIA Recrutement & Relocation seront suspendues de plein droit et sans formalité, et sa responsabilité dérogée, en cas de survenance d'événements de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation (arrêt de travail), les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à MAESTRIA Recrutement & Relocation, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de MAESTRIA Recrutement & Relocation.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de MAESTRIA Recrutement & Relocation est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de MAESTRIA Recrutement & Relocation est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de MAESTRIA Recrutement & Relocation ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

Article 9 : Propriété intellectuelle

MAESTRIA Recrutement & Relocation est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par MAESTRIA Recrutement & Relocation pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de MAESTRIA Recrutement & Relocation. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune publication, transmission, utilisation, transformation, reproduction, exploitation totale ou partielle non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord écrit exprès de MAESTRIA Recrutement & Relocation. En particulier, le Client s'interdit en conséquence d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux Formations de l'Organisme de formation ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de l'Organisme de formation ou de ses ayants droit. Le Client s'engage à ne porter en aucun cas atteinte directement ou indirectement par l'intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de l'Organisme de formation sur ses Formations ou sur des éléments distinctifs sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

En tout état de cause, MAESTRIA Recrutement & Relocation demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

Article 10 : Confidentialité

MAESTRIA Recrutement & Relocation s'engage à conserver la confidentialité la plus stricte sur toutes les informations qu'il sera amené à recevoir du Client et des Participants dans le cadre de la réalisation des Formations. L'Organisme de formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses

sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

En conséquence, et sauf dans le cadre de son obligation de reddition de compte auprès des organismes agréés (ex : OPCA), et dans le cadre de l'établissement du Bilan annuel pédagogique et financier, l'Organisme de formation s'engage à ne pas divulguer ces informations, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, ni à les utiliser ou les exploiter, sous quelque forme que ce soit, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

MAESTRIA Recrutement & Relocation se réserve en outre la possibilité de réutiliser les données collectées auprès des Clients et des Participants, et en particulier les résultats des tests des Participants, à des fins uniquement statistiques et sous la condition que ces données aient été anonymes.

Par ailleurs, et de manière générale, les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de leurs relations.

Article 11 : Communication

Le Client accepte d'être cité par MAESTRIA Recrutement & Relocation comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de MAESTRIA Recrutement & Relocation.

À cet effet et nonobstant les stipulations de l'article 10 ci-dessus, l'Organisme de formation MAESTRIA Recrutement & Relocation peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations ou tout ou partie du résultat de ses évaluations et témoignages, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

Article 12 : Informatique et libertés

Dans le cadre de ses échanges avec MAESTRIA Recrutement & Relocation, le Client est amené à communiquer un certain nombre de données personnelles le concernant ou concernant les Participants, comme par exemple des noms, prénoms, adresses email, numéros de téléphone.

Ces données sont collectées afin de garantir au Client une utilisation optimale des Formations et sont nécessaires à la gestion des Formations. Elles peuvent également être utilisées par l'Organisme de formation pour informer le Client ou les Participants des offres proposées.

Ces données ne sont conservées par l'Organisme de formation que pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le traitement de ces informations nominatives doit prochainement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le Client et les Participants sont avisés qu'ils disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, il leur suffit de contacter l'Organisme de formation via une demande en ligne (mayotte@maestria-r.com) ou par courrier à : MAESTRIA Recrutement & Relocation – 20 lot. Les 3 vallées. 97600 Majicavo Lamir.

Article 13 : Contestations et litiges

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant les tribunaux compétents de Mamoudzou.

MAESTRIA Recrutement & Relocation
MAJ le 08/05/2019